

# Journal de Roubaix

## Quotidien de Roubaix Tourcoing et de la Région

20 centimes à tous les vendeurs et distributeurs

**BUREAUX**  
 ROUBAIX. — 88-71, Grande-Rue. Tél. 227.22, 227.23 et 227.24.  
 TOURCOING. — 22, rue Carnot. Tél. 37.  
 LILLE. — 3, rue Faidherbe. Tél. 139.31.  
 PARIS. — 28, boulevard Poissonnière. Tél. Prouvença. 17.24.  
 MOUSCROIX. — 105, rue de la Station. Tél. 5.44.

**ANCIENS DIRECTEURS :**  
 Jean Reboux  
 Alfred Reboux  
 Madame Alfred Reboux

### DES DÉCRETS DE DISSOLUTION FRAPPENT

#### les Croix de feu, la Solidarité française, les Francistes, le Parti national populaire



De gauche à droite, à la sortie du Conseil: MM. SPINASSE, VINCENT-AURIOL, DORMOY, BLUM ET MONNET (Ph. R.O.)

Paris, 18 juin. — A l'issue du Conseil de cabinet qui s'est tenu jeudi matin, le communiqué suivant a été publié :

En l'absence de M. Léon Blum, retenu au Sénat, la séance était présidée par M. Daladier, vice-président du Conseil. M. Georges Monnet, ministre de l'Agriculture, a entretenu ses collègues du projet instituant l'Office national professionnel du blé en vue d'organiser le marché. Le Conseil des ministres arrêtera les dispositions définitives du projet qui sera déposé sur le bureau de la Chambre.

A la demande de M. Salengro, le Conseil a adopté des décrets frappant de dissolution certaines associations conformément à la loi du 16 janvier 1936. Il s'agit des « Croix de feu », la « Solidarité française », les Francistes et le Parti national populaire (Jeunesse patriotes).

#### Pour défendre la monnaie et lutter contre la fraude

M. Vincent-Auriol a ensuite indiqué les grandes lignes du discours qu'il se propose de prononcer devant la Chambre, sur la situation financière.

Le ministre des Finances est autorisé à déposer des projets destinés à défendre la monnaie et à lutter contre la fraude. Il est aussi autorisé à modifier un projet de loi tendant à modifier les lois et statuts de la Banque de France, afin de garantir dans sa gestion les intérêts économiques de la nation.

#### L'interdiction du pourboire

Le Conseil a chargé M. Lebas, ministre du Travail, de préparer et de déposer d'urgence des projets de loi supprimant et interdisant le pourboire et organisant le placement pour le personnel des cafés, hôtels et restaurants.

Le Conseil s'est occupé aussi de la situation des commerçants dont les échéances sont paralysées par la crise.

#### La nationalisation de la fabrication des matériels de guerre

Enfin, M. Daladier, ministre de la Guerre, a donné des précisions sur le projet de loi qu'il a préparé en vue de la nationalisation de la fabrication des matériels de guerre.

#### Le Conseil des ministres

Le Conseil des ministres s'est réuni l'après-midi à l'Élysée sous la présidence de M. Albert Lebrun.

M. Roger Salengro, ministre de l'Intérieur, et M. Rucart, ministre de la Justice, ont soumis à la signature du président de la République les décrets frappant de dissolution les associations ci-dessus nommées.



(Mond. Photo-Press.) M<sup>lle</sup> LACORRE

#### L'application des décrets

M. Roger Salengro, ministre de l'Intérieur, a adressé une circulaire aux préfets, les priant de prendre toutes dispositions utiles en vue de l'application des décrets concernant la dissolution des ligues.

#### Les interpellations

Paris, 18 juin. — MM. Xavier Vallat et Ybarnégary ont déposé une demande d'interpellation sur la dissolution des ligues.

(Lire la suite page 2.)

#### La Chambre valide l'élection de M. Louis Malvy et invalide celle de M. Ratelade

Paris, 18 juin. — La Chambre, réunie en séance jeudi après-midi sous la présidence de M. Harriot, a validé par 262 voix contre 163, l'élection de M. Louis Malvy, député radical-socialiste de Gourdon (Lot).

L'assemblée a ensuite invalidé, par 340 voix contre 252, l'élection de M. Ratelade.

L'élection d'Yvetot (Seine-Inférieure) a été retirée de l'ordre du jour.

### L'Angleterre abandonne les sanctions

#### « Nous devons admettre, a déclaré hier, M. Eden aux Communes, que le but en vue duquel elles avaient été imposées n'a pas été atteint »

Londres, 18 juin. — La séance de la Chambre des Communes s'est ouverte jeudi après-midi, à 15 h. 15, devant une Chambre et des galeries comblées.

Après l'examen de quelques questions de politique intérieure, l'ordre du jour appelle le débat, si attendu, sur la politique extérieure.

M. Eden fait alors une déclaration, dont voici les passages principaux :

« Nous devons admettre que le but en vue duquel les sanctions avaient été imposées n'a pas été atteint. La campagne militaire italienne a réussi. Autant que je sache, aucun gouvernement éthiopien ne subsiste nulle part sur le territoire de l'Empire éthiopien. C'est une situation que rien ne saurait renverser, à moins qu'une action militaire ne soit entreprise de l'extérieur. »

Il est désormais inutile de continuer l'application des sanctions comme moyen de pression sur l'Italie.

Nous continuerons à Genève à prendre toute notre part, de toute décision que la S.D.N., au cours de l'assemblée de la fin du mois pourrait adopter. »

Ces déclarations sont accueillies sur les bancs travaillistes par des cris de : « Démission ! »

M. Eden répond que le nouveau ministre français lui a déclaré n'être pas disposé à prendre l'initiative de la levée des sanctions.

M. Lloyd George reproche à M. Eden de rester au pouvoir, alors qu'il devrait démissionner, dit-il, pour conserver son crédit. Dans sa vie parlementaire, il n'a jamais rien vu de pareil et n'a jamais entendu un ministre britannique venir dire à la Chambre : « L'Angleterre s'est fait battre. »

Une véritable ovation de la gauche salue M. Lloyd George.

M. Baldwin, réclamé par l'opposition, rappelle qu'il a toujours insisté sur le caractère expérimental des sanctions.

« Si nous avons décidé de nous rallier à la levée des sanctions, déclare-t-il, c'est que nous croyons en toute honnêteté que des deux chemins qui s'offraient à nous actuellement c'est celui qui mènera à la paix européenne qu'il faut choisir. »

Après une intervention de M. Atlee, qui annonce le dépôt d'un ordre du jour de méfiance envers le gouvernement, la suite du débat est renvoyée à mardi prochain.



(Ph. N.Y.T.) M. ANTONY EDEN

#### C'est aujourd'hui que M. Vincent-Auriol exposera à la Chambre la politique financière du gouvernement

Paris, 18 juin. — Le débat sur les projets sociaux s'étant prolongé au Sénat plus qu'on ne le pensait, et n'étant qu'à la séance de vendredi à 15 h., à la Chambre, que le ministre des Finances fera son exposé sur la politique financière du gouvernement, qui était annoncé pour jeudi.

Cet exposé prendra la forme d'une réponse à une interpellation de M. Paul Reynaud.

Au cours de cette même séance, le gouvernement déposera sur le bureau de la Chambre plusieurs projets de loi, parmi lesquels figurent un projet d'amnistie fiscale, un projet de loi sur la réforme de la comptabilité publique, un projet de réorganisation de la Banque de France, et enfin un projet concernant la répression des fausses nouvelles portant atteinte au crédit de l'Etat.

### LA FUTURE EXPOSITION DE PARIS



Une vue générale des bâtiments qui s'élèvent à l'emplacement des anciens magasins généraux du quai de Tokio et qui abriteront les musées d'Art moderne. (Ph. N.Y.T.)

### Une soirée d'effervescence à Marseille

#### UNE MANIFESTATION PATRIOTIQUE EST TROUBLÉE PAR DES COMMUNISTES

Marseille, 18 juin. — Un appel de M. Prax, président de la Chambre de commerce, invitant les commerçants et les particuliers à arborer le drapeau français, a produit un effet qui n'étonnera que ceux qui connaissent mal Marseille.

Dès le matin, la Canebière et les grandes artères du commerce étaient pavées aux trois couleurs.

A partir de midi, ce mouvement prenait une allure plus ample. Mais ce geste de protestation fut considéré comme une provocation par les groupements du Front populaire.

Sans tenir compte de l'agitation ainsi créée, les patriotes, se groupant autour du drapeau tricolore devenu le signe de ralliement de tous les nouveaux mécontents, organisèrent des cortèges qui déboulèrent à travers la ville.

Quelques légères frictions avec des communistes portant le brassard rouge se produisirent de-ci de-là. L'« Internationale » répondait à la « Marseillaise » et les cris de : « Soviets partout ! » à ceux de « Vive la France ! »

Les quelques bousculades qui avaient eu lieu l'après-midi avaient échauffé les esprits et, dans la soirée, une foule énorme emplissait les rues du Centre.

A 19 heures, un cortège se formait rue de la République, sous les fenêtres de M. Sabiani, ancien député.

Lui-même prit la tête du cortège, qui revint vers le centre de la ville, suivi de manifestants communistes levant le poing et qui, sur leur passage, arrachaient les drapeaux tricolores aux devantures des magasins et aux automobiles.

Une bagarre a eu lieu à 21 heures sur la Canebière, à l'angle de la rue Saint-Ferreol.

La nuit, pendant plusieurs heures, les incidents se sont multipliés. La police et la garde mobile ont eu beaucoup de peine à rétablir l'ordre.

A propos de cette manifestation, le bureau exécutif du parti communiste à Paris a décidé de demander d'urgence une réunion de la délégation des gauches, afin que des représentants des partis du Front populaire interviennent auprès du ministre de l'Intérieur, en vue de l'application de la loi aux ligues qui menacent la liberté.

#### Une interpellation

M. Fonsard, député des Bouches-du-Rhône, a demandé à interpellier le gouvernement sur les incidents qui se sont déroulés à Marseille, le 17 juin et sur les mesures qu'il compte prendre pour en éviter le retour.

#### Carbone et Spirito sont arrêtés

Marseille, 18 juin. — L'enquête de police ouverte à la suite de ces incidents, ayant admis la responsabilité de Carbone et de Spirito, ceux-ci ont été arrêtés.

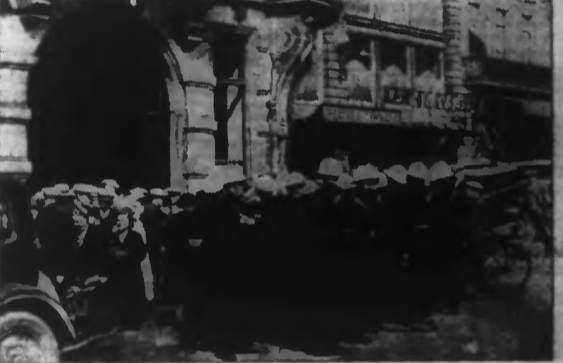
### LES GRÈVES EN BELGIQUE

#### De nombreux et graves incidents se sont produits dans le Borinage

#### LES RASSEMBLEMENTS ET CORTÈGES SONT INTERDITS SUR TOUT LE TERRITOIRE DU PAYS



À LIÈGE, DES PATROUILLES DE POLICE INTERDISSENT LES RASSEMBLEMENTS DE PLUS DE CINQ PERSONNES. (Ph. Fulgur.)



DANS UNE RUE DE LIÈGE, UN GROUPE D'AGENTS QUI ASSURENT LE SERVICE D'ORDRE. (Ph. Keystone.)

BRUXELLES, 18 JUIN 1936.

Si les décisions prises, au cours de la nuit dernière, par les représentants des organisations patronales et ouvrières, n'ont pas fait cesser les grèves, du moins ont-elles détendu la situation.

Les travailleurs y ont adopté en principe leurs principales revendications : augmentation des salaires, 32 francs par semaine de huit heures au minimum, 6 jours de vacances payées, complète liberté syndicale, organisation de la semaine de 40 heures par paliers.

Le Gouvernement n'a pas voulu, dans l'état actuel de la situation économique mondiale, généraliser l'application de la semaine de 40 heures. La Belgique, en effet, vit d'exportation. Et tant que les autres nations n'auront pas adopté la même mesure, le pays se trouverait handicapé en face de concurrents qui ne seraient point encore arrivés au stade des 40 heures. Mais le principe est admis. Il sera appliqué sans tarder dans les industries lourdes et dangereuses, en attendant qu'une réglementation générale soit réalisable. Les organisations ouvrières s'efforceront de ce que la politique n'ait pas, une fois de plus, le pas sur l'économique.

Evidemment, on s'engage dans une voie nouvelle. Les obligations des papes, des évêques et des hommes sociaux sortent des sphères encore trop souvent théoriques. Que réservent-elles à l'avenir ? Nul ne pourra le dire, parce que les événements dépendent de l'esprit dans lequel ils seront conduits. Et c'est pourquoi, l'action sociale chrétienne faite, à l'heure actuelle, un remarquable effort pour christianiser les masses et les rapports entre les classes.

Fait sans précédent, les syndicats chrétiens, socialistes et libéraux ont fait bloc en la circonstance. Les organisations patronales ont fait de même. Pour la première fois dans l'histoire, on a vu, sous l'égide du gouvernement, le patronat et la classe ouvrière, se rencontrer non pas seulement au nom d'une région et d'une industrie particulières, mais au nom de tout le pays et de toutes les industries, pour fêter les bases d'un nouveau régime qui fera d'autant plus date dans l'histoire, qu'au moment où cette rencontre avait lieu, tout le pays était en grève pacifique et non en révolte brutale.

Ainsi patrons et ouvriers ont pu fraterniser dignement, avec raison et sang-froid, avec bonne volonté, sans haine ni colère. L'œuvre n'est pas achevée. Loin de là ! Mais les commissions paritaires se sont déjà mises à l'œuvre et collaborent dès ce jour, à cette transformation, pour qu'elle se fasse sous le signe de la justice et de la fraternité, selon le vœu du pays.

### LE SÉNAT A VOTÉ la loi sur les contrats collectifs de travail par 279 voix contre 5 et la semaine de quarante heures par 182 voix contre 84

Paris, 18 juin. — Le Sénat a tenu séance jeudi matin, sous la présidence de M. Jules Jeanneney. L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du projet de loi sur les conventions collectives de travail.

Le Sénat avait adopté mercredi le premier alinéa de l'art. 1<sup>er</sup> du projet. Il aborde maintenant l'examen des alinéas suivants, chacun de ceux-ci constituant un article nouveau qui sera inséré dans le code du travail.

M. Fernot demande que les allocations familiales soient comprises dans les mots « salaires minimaux », au même titre que les salaires. « N'oublions pas, dit-il, les familles nombreuses. »

M. Lebas. — La convention collective pourra viser les allocations familiales comme celles-ci sont fixées par arrêté ministériel ; la convention pourra notamment les fixer à un taux plus élevé.

M. Lemery développe un amendement tendant à introduire dans le texte du projet l'additif suivant : « Cette convention fixera le délai de préavis et les modalités de conciliation préalable obligatoire qui devront précéder tout arrêt du travail par grève ou lock-out, ainsi que les sanctions applicables aux parties, syndicats compris, qui contreviendront aux dispositions de la présente loi. »

M. Blum combat cet amendement. L'amendement est rejeté au scrutin, par 205 voix contre 192.

L'ensemble de l'art. 1<sup>er</sup> et l'art. 2 du projet sont adoptés par 201 voix contre 86.

On rejette un article additionnel de M. Leblanc, tendant à ce que les dispositions de la loi ne s'appliquent pas aux établissements industriels et commerciaux comportant un nombre d'employés inférieur à 10.

L'art. 3 est adopté, ainsi que l'art. 4, mais ce dernier avec un texte nouveau proposé par M. Blum, et stipulant que la présente loi sera applicable à l'Algérie et aux colonies, dans des conditions qui seront fixées par décret. Les pays sous mandat se trouvent exclus de la loi.

L'ensemble du projet est adopté par 279 voix contre 5.

#### La semaine de quarante heures

Le Sénat aborde immédiatement le projet tendant à instituer la semaine de 40 heures.

M. Paul Jacquier, rapporteur du projet, estime à 15 % la hausse du coût de la vie qui résultera de l'application des 40 heures. Sur le marché intérieur, nombre de petites et moyennes industries qui ne pourront rejeter l'augmentation sur le consommateur devront être aidées par le gouvernement. Pour les autres, la hausse est inévitable. Du moins, faudra-t-il qu'on soit maître de la fixation.

D'autre part, le paysan n'a voir encore s'accroître l'écart entre ses prix de vente et ses prix d'achat.

(Lire la suite page 2.)

#### M. De Schryver, ministre de l'Intérieur, a déclaré jeudi, que les nouvelles mesures indiquent une détente générale, bien que le mouvement s'élargisse dans le textile.

Le ministre a justifié la présence des forces de gendarmerie, par le fait qu'il faut mieux prévenir les troubles que d'avoir à les réprimer. Il a cité à titre d'exemple, les trois faits suivants :

« Dans la nuit de mercredi à jeudi, vers 3 heures du matin, le feu a été mis au pont de Beuzier, sur la route de Mons à Valenciennes. (Nous relations plus loin cet acte de sabotage.) »

« Un fait de ce genre justifie toutes les mesures de précaution. A Ruyssendaen, mercredi, des groupes de cyclistes